



BULLETIN MUNICIPAL

06/2022 - 05/2023

SOMMAIRE

●	ÉDITO	1
●	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BASTIDES ET VALLONS DU GERS.....	2
●	SYNDICAT DES ÉNERGIES DU GERS	4
●	PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU VAL D'ADOUR	5
●	SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE.....	6
●	SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DES DÉCHETS	7
●	BUDGET PRINCIPAL ET COMPTE ADMINISTRATIF 2022	8
●	BUDGET ET COMPTE ADMINISTRATIF « PHOTOVOLTAÏQUE » 2022.....	10
●	BUDGET ET COMPTE ADMINISTRATIF « CŒUR DE VILLAGE » 2022.....	12
●	TAXES COMMUNALES	14
●	LE RELAIS	14
●	COMMISSION BÂTIMENTS ET PATRIMOINE.....	15
●	COMMISSION VOIRIE	16
●	COMMISSION ESPACES PUBLICS	18
●	DÉVELOPPEMENT DU VILLAGE.....	20
●	COMMISSION VIE DU VILLAGE.....	22
●	COMMISSION COMMUNICATION	24
●	AUTOUR DE NOUS	25
●	INFORMATIONS UTILES	27
●	LE COIN DES ASSOCIATIONS	29
●	SECRÉTARIAT DE MAIRIE - AGENTS COMMUNAUX.....	33
●	NOUVEAUX LADEVÉZIENS - ÉTAT CIVIL	33
●	CIVISME ET INFORMATIONS PRATIQUES.....	34
●	NUMÉROS UTILES	37

Mesdames et Messieurs,
Chères Ladevéziennes, chers Ladevéziens,

L'année 2023 est maintenant bien entamée et c'est avec beaucoup de plaisir que je vous présente la nouvelle édition du bulletin municipal. Au fil des pages, vous pourrez découvrir le travail réalisé par nos agents communaux, dont je salue ici l'engagement et le professionnalisme, ainsi que l'action municipale qui s'est poursuivie au service de notre village et de vous toutes et tous. C'est pour moi l'occasion de saluer l'implication de l'équipe municipale qui, sans elle, le maire que je suis ne pourrait agir.



Cyril COTONAT
**Maire de
Ladevèze-Rivière**

Ainsi, le projet de numérotage des maisons d'habitation entre dans sa dernière phase de conception et une réunion de présentation sera organisée **le 10 juillet 2023 à 20h30** à la salle des fêtes.

Suite à l'étude et à l'esquisse réalisées par le CAUE en 2022, un projet de réhabilitation de l'ex-salle de classe n°1, couplé aux travaux de rénovation énergétique de la mairie et de la maison des associations est lancé. Le dossier de demande de subvention a été déposé. Si l'aide de l'État a déjà été en partie attribuée, nous attendons les décisions du Conseil départemental et de la Région avant de démarrer ces travaux.

Le lot n°3 du lotissement Traillonne a été vendu en fin d'année 2022 et des travaux de changement de l'éclairage public par des équipements LED sont programmés.

Le déploiement de la fibre optique à l'habitant est maintenant quasiment achevé et c'est donc l'ensemble des maisons et des entreprises de notre village qui est fibré. Ceci représente une gage d'aménagement et d'attractivité pour notre territoire en général et pour notre commune en particulier.

L'ensemble du zonage, réalisé avec les conseils municipaux, est terminé et cette première mouture du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) sera présentée aux publics associés dans le courant du printemps, avant que vienne le temps de la consultation publique.

Quant à la vie associative de notre village, celle-ci a confirmé sa reprise, en témoigne l'affluence aux différentes animations et ateliers, grâce à la mobilisation des présidentes et des présidents de nos associations et de leurs équipes, qui œuvrent pour notre bien.

Bien entendu, je n'oublie pas nos Ladevéziennes et Ladevéziens qui, malheureusement, nous ont quittés et laisseront un grand vide dans nos cœurs comme dans notre communauté. L'occasion m'est donnée de souhaiter la bienvenue à nos nouveaux habitants ainsi qu'une belle arrivée à Lucie Rol et Eloïse Dutrey.

Dans un contexte de fortes tensions, de profondes mutations et de questionnements, il apparaît que nos communes, et en particulier le bénévolat des 500 000 élus communaux que nous sommes, est certainement la plus grande représentation démocratique de notre pays, nécessaire à l'équilibre de notre société.

Je vous souhaite une bonne lecture.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Budget de fonctionnement

• **Dépenses :**

Prévues : 5 187 100,00 €
Réalisées : 4 866 483,85 €

• **Recettes :**

Prévues : 5 187 100,00 €
Réalisées : 5 163 564,67 €

• **Résultat de l'exercice 2022 :**

+ 297 080,82 €

Budget d'investissement

• **Dépenses :**

Prévues : 1 450 887,13 €
Réalisées : 781 584,56 €
Restes à réaliser : 213 149,96 €

• **Recettes :**

Prévues : 1 450 887,13 €
Réalisées : 651 884,86 €
Restes à réaliser : 110 821,75 €

• **Résultat de l'exercice 2022 :**

- 129 699,70 €

BUDGET PRIMITIF 2023

Le budget principal pour l'année 2023 s'élève à :

- Fonctionnement (dépenses et recettes) : 5 630 306,00 €
- Investissement (dépenses et recettes) : 1 068 957,00 €

Attribution des Fonds de Compensation 2023 pour notre village : 1 277,70 €

TAXES

Taux taxes directes 2023 : pas d'augmentation en 2023

Taxe d'habitation additionnelle : 15,68 %

Taxe foncière bâtie additionnelle : 14,80 %

Taxe foncière non bâtie additionnelle : 54,40 %

Cotisation foncière des entreprises unique ou de zone : 32,77 %

ÉCOLES

Les écoles maternelle et élémentaire de Marciac vont fusionner en une seule école primaire composée de sept classes, dès la rentrée de septembre 2023.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - PLUi

La phase de zonage sur l'ensemble des communes de la communauté de communes est maintenant terminée. La phase de rédaction du règlement du PLUi est maintenant engagée.

Pour rappel, le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) expose le projet d'urbanisme de la communauté de communes ou de la commune et définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation ou de remise en bon état des

continuités écologiques. Il arrête les orientations générales d'aménagement et fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace.

Le règlement, quant à lui, précise les règles d'urbanisme qui doivent être appliquées en fonction des zones identifiées (urbaines, à urbaniser, agricoles, naturelles et forestières). Le règlement fixe notamment la nature, les formes, les tailles, les hauteurs et les modes d'implantation des constructions, les espaces naturels à préserver, les terrains pouvant accueillir de futurs équipements. En cohérence avec le PADD, il fixe les règles générales et les servitudes d'utilisation du sol permettant d'atteindre les objectifs. Composé d'une partie rédigée et d'une partie graphique, le règlement du PLUi est opposable à toute personne publique ou privée pour l'exécution de tous travaux ou constructions.

Les prochaines étapes de l'élaboration du PLUi sont :

- la présentation du règlement et des projets de zonage aux personnes publiques associées, notamment les services de l'État,
- la validation des documents par le conseil communautaire du mois de juin et la validation par les différents conseil municipaux du PADD.
- l'enquête publique.

INSTAURATION DE LA TAXE GEMAPI

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) fait partie des compétences obligatoires de la communauté de communes. Elle concerne les cours d'eau, les zones humides, les plans d'eau et les moyens de les aménager pour améliorer la biodiversité, la continuité écologique et la défense contre les inondations.

Les missions listées dans la compétence GEMAPI sont :

- la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ;
- l'aménagement des bassins versants ;
- l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau ;
- la défense contre les inondations et contre la mer ;
- la protection et la restauration des zones humides.

L'article 1530 bis du Code général des Impôts offre la possibilité aux établissements publics d'instaurer une taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations. Également appelée taxe inondation, la taxe Gemapi est un impôt local facultatif, permettant de financer la prévention des risques d'inondation.

LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE EN BASTIDES ET VALLONS DU GERS

La communauté de communes Bastides et Vallons du Gers a lancé en février 2022 l'élaboration de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), conjointement avec les communautés de communes Adour Madiran et Armagnac Adour, dans le cadre d'une coordination à l'échelle du PETR Pays Val d'Adour.

Une première phase de diagnostic a permis de définir la carte d'identité Climat Air Énergie du territoire. Le territoire Bastides et Vallons du Gers consomme l'équivalent par an d'environ 161 millions de kWh, émet chaque année environ 63 000 tonnes de CO₂ et émet annuellement environ 7 000 tonnes de polluants atmosphériques. Le diagnostic a révélé que le territoire a la possibilité de produire plus d'énergie qu'il n'en consomme, de stocker plus de carbone qu'il n'en émet et de diminuer fortement les émissions de polluants atmosphériques.

À l'automne 2022, une stratégie a été élaborée. Elle vise à définir les secteurs sur lesquels le territoire veut porter ses efforts. Les principaux axes stratégiques sont le développement de l'électricité photovoltaïque, la production de la chaleur renouvelable, l'adaptation de l'agriculture, la mobilité et le secteur tertiaire (patrimoine public notamment). Actuellement, l'élaboration du programme d'actions est en cours. Ce programme est élaboré dans le cadre d'une large concertation avec les acteurs du territoire et intègre les résultats de l'enquête communale (identification des sites, acteurs et projets en lien avec la transition énergétique). Une première version du programme d'actions sera présentée et discutée, au printemps, en comité de pilotage, puis au conseil communautaire.

Le PCAET est un outil stratégique qui permet d'organiser sur le territoire les politiques de maîtrise de l'énergie, de développement des énergies renouvelables, de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, d'adaptation aux changements climatiques et d'amélioration de la qualité de l'air (polluants atmosphériques tels que l'ammoniac, l'ozone, les particules fines...).

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BASTIDES ET VALLONS DU GERS

Route du lac
32230 MARCIAC

Tél : 05 62 09 30 68 - <http://www.ccbvg.fr>

SYNDICAT DES ÉNERGIES DU GERS

EXÉCUTION DU BUDGET DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DU GERS DURANT L'EXERCICE 2022

Dépenses totales réalisées : **18 395 675,80 €**

- En fonctionnement : **3 534 849,44 €**
- En investissement : **14 860 826,36 €**

Dont travaux d'électrification rurale : **11 074 791,14 €**

Dont travaux d'éclairage public : **2 800 600,38 €**

Recettes totales réalisées : **19 689 532,20 €**

COTISATION ANNUELLE

Cotisation annuelle de notre commune, dans le cadre de l'adhésion au SDEG : 30 €. En 2023, le montant sera le même.

SYNDICAT DES ÉNERGIES DU GERS

6, place de l'Ancien Foirail
32000 AUCH

Tél : 05 62 61 84 94 - <http://www.sdeg32.fr/>

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Budget de fonctionnement

- Dépenses : 1 126 590,17 €
- Recettes : 1 547 758,92 €

Budget d'investissement

- Dépenses : 4 525 €
- Recettes : 1 746 €

BUDGET PRIMITIF 2023

Section fonctionnement

équilibrée à : 1 424 910,19 €

Section investissement

équilibrée à : 7 526,20 €

LES ACTIONS POUR 2023

- Renouvellement du soutien financier aux cinés « plein air » ainsi qu'à l'éco-centre Pierre et Terre.
- Finalisation du Plan Climat.
- Lancement de l'étude Habitat, en vue de généraliser une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) à l'échelle du territoire.
- Lancement de la révision du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale).

SERVICE URBANISME

- Augmentation de l'activité avec l'adhésion de 28 nouvelles communes suite à l'approbation du PLUi Adour Madiran.
- Mise en place de la dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme.
- Modification du périmètre du PETR, avec le retrait de la communauté des communes Nord Est Béarn.

Cotisation des membres du PETR (au travers des 3 communautés de communes) : 4,06 €/habitant.

Participation des communes au titre du service urbanisme, en 2022 : 294 669,44 €.
Pour notre village, la participation en 2022 s'élève à 1 827,81 €.

PAYS DU VAL D'ADOUR
ZI du Marmajou
65700 MAUBOURGUET
Tél : 05 62 96 44 88 - <http://val-adour.fr/>

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE (SIVOM)

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Dépenses fonctionnement :

3 406 053,70 €

Dépenses investissement :

7 667 429,81 € (dont : 4 677 810,37 € pour les communes et 564 316,37 € pour le SIVOM)

Recettes fonctionnement :

5 255 431,02 €

Recettes investissement :

8 008 564,54 € (dont : 2 673 602,49 € pour les communes et 2 673 602,49 € pour le SIVOM)

Production d'électricité des panneaux de toiture du bâtiment SIVOM : 40 661,09 €

BUDGET PRIMITIF 2023

Section fonctionnement équilibrée à : 5 519 878,27 €

Section investissement équilibrée à : 7 720 926,66 €

TARIFS 2023

- Maîtrise d'œuvre : 35 €/h
- Main d'œuvre voirie, bâtiments, espaces verts : 29 €/h (augmentation)
- Main d'œuvre ménage : 18,5 €/h
- Amortissement du matériel et des agents (voirie, bâtiments, espaces verts) : 4 €/h
- Pour la compétence obligatoire Voirie, entretien et investissement de la voirie communale, les critères de répartition sont :
 - Nombre d'habitants : 50 %,
 - Linéaire de voirie : 50 %.
- Pour les compétences optionnelles, les critères de répartition sont :
 - Investissement et entretien des bâtiments et équipements publics : 7,07 € / habitant,
 - Investissement et entretien des espaces publics et cimetières : 2,15 € / habitant.

PLANNING 2023 PASSAGE DÉBROUSSAILLEUSE

1^{er} passage (autour des maisons) : juin/juillet

2^{ème} passage (autour des parcelles agricoles) : octobre

FRAIS POUR NOTRE COMMUNE

Bâtiments publics et Espaces Publics : 1 486,28 €

Espaces Publics – Cimetières : 455,10 €

Voirie : 4 073,25 € (1 505,22 € relatifs au pourcentage habitants ; 2 568,03 € relatifs au pourcentage longueur de la voirie)

Longueur de la voirie communale de notre village : 38,24 km

Montant des travaux de voirie réalisés sur notre commune en 2022 : **29 164,11 € TTC**

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DES DÉCHETS DU SECTEUR SUD

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Dépenses fonctionnement : 2 759 698,20 €

Dépenses investissement : 40 770,13 €

Recettes fonctionnement : 2 848 743,25 €

Recettes investissement : 65 790,93 €

BUDGET PRIMITIF 2023

Fonctionnement : 3 325 000 €

Investissement : 5 000 000 € (prévision projet construction des containers semi-enterrés – emprunt de 4 400 000 € - coût total estimé : 4 986 344,80 €)

PARC SMCD

5 véhicules de collecte en location
1 véhicule de remplacement
1 voiture de service
1 fourgon (collecte des encombrants)
1 camion plateau (déplacement conteneur, récup'verre, gros encombrants)

EFFECTIFS

Administratifs : 2 agents titulaires
Collecte des déchets : 12 agents titulaires ;
3 agents contractuels
Entretien des locaux : 1 agent contractuel

L'organisation de la collecte du SMCD SUD va évoluer à court terme avec la mise en place d'une collecte en containers enterrés et semi-enterrés. La collecte sera transférée dans le cadre d'un marché de prestation de service à la SPL Trigone qui assure déjà la collecte en apport volontaire du verre ménager.

Coût de la mission en 2022 : 11 500 € HT, soit 13 800 € TTC.

PROJET DE CONTENEURS ENTERRÉS ET SEMI-ENTERRÉS SUR LE TERRITOIRE DU SMCD

La consultation des offres de travaux de génie civil, lancée le 30 janvier 2023, est terminée et le marché « génie civil » va être notifié aux entreprises retenues. Les travaux commenceront en janvier 2024. Les containers enterrés et semi-enterrés (qui concernent notre village) seront équipés pour une éventuelle mise en place de la redevance incitative, contribution demandée à l'utilisateur pour utiliser le service public des déchets ménagers.

➔ Le système actuel de collecte des déchets se maintiendra jusqu'aux travaux.

TAXE DES ORDURES MÉNAGÈRES 2022

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères s'élève à 18,5 %.

**SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DES DÉCHETS
DU SECTEUR SUD**

Lotissement artisanal Le Pountet
32300 MIRANDE

Tél : 05 62 66 72 90 - <https://smcd-sud.fr/>

BUDGET PRINCIPAL 2023

Le budget principal de l'année 2023 a été approuvé par le conseil municipal en date du 3 avril 2023. Il se décompose comme suit :

- Section Fonctionnement équilibrée à : **217 223,55 €**
- Section Investissement équilibrée à : **25 866,86 €**.

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Charges à caractère général	50 960,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	57 830,00 €
Atténuation de produit	10 219,00 €
Autres charges de gestion courante	97 914,55 €
Charges financières	300,00 €
Charges exceptionnelles	0 €
Total dépenses réelles	217 223,55 €
Total dépenses d'ordre (amortissement)	0 €
Total dépenses de fonctionnement	217 223,55 €

Recettes

Produit des services, domaine de vente	4 200,00 €
Impôts et taxes	8 700,00 €
Impositions directes	57 000,00 €
Dotations et participations	70 140,00 €
Autres produits de gestion courante	9 400,00 €
Produits exceptionnels	0 €
Atténuation de charges	2 000,00 €
Excédent de fonctionnement reporté	65 783,55 €
Total recettes réelles	217 223,55 €
Total recettes de fonctionnement	217 223,55 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

Déficit d'investissement reporté	0 €
Emprunts et dettes assimilés	700,00 €
Immobilisations corporelles	3 000,00 €
Immobilisations incorporelles (panneaux n° maison, site Internet)	6 000,00 €
Autres immobilisations financières (subvention équilibre budget lotissement)	16 166,86 €
Total dépenses réelles	25 866,86 €
Total dépenses d'ordre (amortissement)	0 €
Total dépenses d'investissement	25 866,86 €

Recettes

Excédent d'investissement reporté	19 136,92 €
Produit des cessions d'immobilisation	0 €
Dotation fonds divers et réserves	0 €
Subventions d'investissement reçues	0 €
Emprunts et dettes assimilés (emprunt d'équilibre)	6 729,94 €
Total recettes réelles hors opération	25 866,86 €
Virement section de fonctionnement	0 €
Opérations d'ordre	0 €
Total recettes d'investissement	25 866,86 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Approuvé par le conseil municipal le 27 février 2023, celui-ci laisse apparaître :

- un excédent de Fonctionnement de : **65 783,55 €**
- un excédent d'Investissement de : **19 136,92 €**

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Charges à caractère général	35 080,91€
Charges de personnel et frais assimilés	52 973,65 €
Atténuation de produit	10 212,00 €
Autres charges de gestion courante	63 860,38 €
Charges financières	181,50 €
Charges exceptionnelles	511,10 €
Total dépenses réelles	162 819,54 €
Total dépenses d'ordre (amortissement)	7 272,00 €
Total dépenses de fonctionnement	170 091,54 €

Recettes

Produit des services, domaine de vente	3 188,04 €
Impôts et taxes	69 103,33 €
Dotations et participations	90 798,59 €
Autres produits de gestion courante	9 730,82 €
Produits exceptionnels	8 243,07 €
Atténuation de charges	2 487,05 €
Excédent de fonctionnement reporté	52 324,19 €
Total recettes réelles	235 875,09 €
Total recettes de fonctionnement	235 875,09 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

Déficit d'investissement reporté	0 €
Emprunts et dettes assimilés	0 €
Immobilisations corporelles	0 €
Immobilisations incorporelles	0 €
Autres immobilisations financières	0 €
Total dépenses réelles	0 €
Total dépenses d'ordre (amortissement)	0 €
Total dépenses d'investissement	0 €

Recettes

Excédent d'investissement reporté	3 477,66 €
Produit des cessions d'immobilisation	0 €
Dotation fonds divers et réserves	2 414,01 €
Subventions d'investissement reçues	5 973,25 €
Emprunts et dettes assimilés (emprunt d'équilibre)	0 €
Total recettes réelles hors opération	11 864,92 €
Virement section de fonctionnement	0 €
Opérations d'ordre	7 272,00 €
Total recettes d'investissement	19 136,92 €

BUDGET ANNEXE « PHOTOVOLTAÏQUE » 2023

Également approuvé par le conseil municipal le 3 avril 2023, le budget annexe « Photovoltaïque » de l'année 2023 laisse apparaître :

- un total de fonctionnement (dépenses et recettes) équilibré à **3 822,42 €**
- un total d'investissements (dépenses et recettes) équilibré à **5 582,82 €**.

— FONCTIONNEMENT —

Dépenses

Charges de fonctionnement (dont entretien installation):	800,00 €
Déficit fonctionnement reporté	104,32 €
Amortissement	2 917,10 €
Autre charge de gestion courante	1 €
Total dépenses de fonctionnement	3 822,42 €

Recettes

Subvention (virement du budget principal)	521,42 €
Vente d'énergie	3 300,00 €
Excédent fonctionnement reporté	0 €
Produits de gestion courante	1 €
Total recettes de fonctionnement	3 822,42 €

— INVESTISSEMENT —

Dépenses

Déficit investissement reporté	0 €
Immobilisations corporelles	5 582,82 €
Total dépenses d'investissement	5 582,82 €

Recettes

Excédent d'investissement reporté	2 665,72 €
Opération d'ordre de transfert entre section	2 917,10 €
Total recettes d'investissement	5 582,82 €

COMPTE ADMINISTRATIF « PHOTOVOLTAÏQUE » 2023

Également approuvé par le conseil municipal le 27 février 2023, le budget annexe « Photovoltaïque » de l'année 2023 laisse apparaître :

- un déficit de fonctionnement de **104,32 €**
- un excédent d'investissement de **2 665,72 €**.

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Charges de fonctionnement	729,29 €
Déficit fonctionnement reporté	0 €
Amortissement	2 917,10 €
Intérêt d'emprunt	0 €
Autre charge de gestion courante	0,06 €
Total dépenses de fonctionnement	3 646,45 €

Recettes

Subvention (virement du budget principal)	367,10 €
Vente d'énergie	3 175,03 €
Excédent fonctionnement reporté	0 €
Autre produit de gestion courante	0 €
Produits de gestion courante	0 €
Total recettes de fonctionnement	3 542,13 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

Déficit investissement reporté	4 168,32 €
Emprunt (capital)	0 €
Immobilisations corporelles	0 €
Total dépenses d'investissement	4 168,32 €

Recettes

Dotations, fonds divers et réserves	0 €
Excédent d'investissement reporté	3 916,94 €
Opération d'ordre de transfert entre section	2 917,10 €
Total recettes d'investissement	6 834,04 €

BUDGET ANNEXE « CŒUR DE VILLAGE » 2023

Également approuvé par le conseil municipal le 3 avril 2023, le budget annexe « Cœur de village » de l'année 2023 se décompose, pour chaque section, comme suit :

- Fonctionnement (dépenses et recettes) équilibré à : **116 445,72 €**
- Investissement (dépenses et recettes) équilibré à : **74 211,72 €**.

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Déficit fonctionnement reporté	53 824,00 €
Frais de fonctionnement (travaux éclairage)	4 000 €
Opération d'ordre de transfert entre section (stocks)	57 405,72 €
Virement section investissement	0 €
Transfert intérêt d'emprunt	608 €
Intérêts d'emprunt	608 €
Total dépenses de fonctionnement	116 445,72 €

Recettes

Vente terrains	28 432,00 €
Subvention d'équilibre (depuis budget principal)	30 000,00 €
Opération d'ordre de transfert entre sections (stocks terrain)	57 405,72 €
Transfert intérêt d'emprunt	608 €
Total recettes de fonctionnement	116 445,72 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

Déficit d'investissement reporté	0 €
Emprunts (remboursement capital)	16 806,00 €
Opération d'ordre de transfert entre sections (Intégration stock final)	57 405,72 €
Total dépenses d'investissement	116 445,72 €

Recettes

Excédent reporté	639,14 €
Emprunt d'équilibre	0 €
Subvention budget principal	16 166,86 €
Opération d'ordre de transfert entre sections (Reprise stock initial)	57 405,72 €
Total recettes d'investissement	116 445,72 €

COMPTE ADMINISTRATIF « CŒUR DE VILLAGE » 2023

Également approuvé par le conseil municipal le 27 février 2023, le compte administratif « Cœur de village » de l'année 2023 laisse apparaître :

- un déficit de fonctionnement de **53 824 €**
- un excédent d'investissement de **639,14 €**.

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Frais de fonctionnement (travaux vrd)	13 802,27 €
Opération d'ordre de transfert entre section (stocks)	120 857,15 €
Virement section investissement	0 €
Intérêts d'emprunt	857,15 €
Total dépenses de fonctionnement	135 516,57 €

Recettes

Vente terrains	15 232,88 €
Excédent fonctionnement reporté	8 196,60 €
Opération d'ordre de transfert de section (variation du stock)	57 405,72 €
Autre produit de gestion courante	0,22 €
Transfert de charges financières	857,15 €
Total recettes de fonctionnement	81 692,57 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

Déficit d'investissement reporté	45 399,89 €
Emprunts	16 555,25 €
Opération d'ordre de transfert entre sections	57 405,72 €
Total dépenses d'investissement	119 360,86 €

Recettes

Emprunt d'équilibre	0 €
Virement de la section de fonctionnement	0 €
Opération d'ordre de transfert de sections (stock)	120 000 €
Total recettes d'investissement	120 000 €

TAXES COMMUNALES 2023

DÉTAIL DES RESSOURCES FISCALES DE NOTRE COMMUNE

Foncier bâti	42,84 %
Foncier non bâti	54,75 %
Taxe habitation (résidences secondaires)	12,67 %

LE RELAIS

RAPPORT ANNUEL 2022

Collecte des textiles, en kilogrammes, sur le point de Ladevèze-Rivière : 1 589.

Points de collecte	Appart	Nb cont	Date Pose	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc *	Total	Tt n-1	Kg/Hab.
LADEVEZE - Chiffon	<i>privé</i>	0	-	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	
Nombre de passages				0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1		
LADEVEZE RIVIERE - Chemin du Lista	<i>public</i>	1	30/08/2012	107	56	231	101	246	108	155	176	102	37	144	125	1588	2199	
Nombre de passages				2	1	3	2	4	2	4	4	2	2	1	2	29	0	
Ss-total LADEVÈZE-RI VIÈRE		1	-	107	56	232	101	246	108	155	176	102	37	144	125	1589	2199	7.13
TOTAL		1		107	56	232	101	246	108	155	176	102	37	144	125	1589	2199	7.13
Cumul		1		107	163	395	496	742	850	1005	1181	1283	1320	1464	1589	-	-	
PA non collectés cette année				Nombre de PA différents: 30													0	

COMMISSION BÂTIMENTS & PATRIMOINE

ÉGLISE SAINT-ANDRÉ

Enduit des murs de l'amban + sol partiel de l'amban. Travaux réalisés en régie par l'agent communal.

ÉGLISE SAINT-LAURENT

Nettoyage et entretien de l'église.

SALLE DES FÊTES

Nettoyage des panneaux photovoltaïques. Travaux réalisés en régie.

Installation d'un panneau d'affichage public à l'entrée de la salle des fêtes.



MOBILIER COMMUNAL

Réaménagement du mobilier (don) de la maison des associations.

Vente des deux derniers bancs de l'école (50 € chacun).

LOCAUX COMMUNAUX

Nettoyage de la salle des fêtes, de la mairie, de la maison des associations et de l'ex-salle de classe numéro 1.

Travaux réalisés en régie par l'équipe municipale lors d'un après-midi d'action citoyenne.

MAISON DES CHASSEURS

Suppression d'un des deux chauffages (le plus ancien) et prévision de changement du chauffage restant.

Le conseil municipal souhaite remercier vivement les Ladevéziennes et les Ladevéziens qui ont contribué et participé aux différents travaux d'entretien de l'ensemble des patrimoines de notre village.

COMMISSION VOIRIE

ENTRETIEN DES FOSSÉS ET CURAGE

La campagne de curage des fossés a été réalisée dans le courant du mois de janvier et a concerné les chemins de Madrane, Larroque, Espalanque, Téouès, Abonnas (éboulement), Lista, avec hydrocurage de l'entrée de chez M. & Mme Dutrey.
Coût : 6 382,26 € TTC (5318,55 € HT).

La purge des chaussées et remblai en grave ciment a été effectuée aux ponts du chemin des Arrious et du Lavoir de Saint-Laurent. Coût : 2 770,43 € HT.

ENTRETIEN DE LA VOIRIE

Bouchage de nids de poule sur la voirie communale. Travaux réalisés en régie par M. Urrutia. Enrobé à froid fourni par le SIVOM.

La campagne de réfection de la voirie communale sera réalisée dans le courant de l'été. Coût : 3 227,5 € HT (point-à-temps). Programmation des travaux à l'été 2023.

La deuxième tranche des travaux de réfection du chemin de l'Eglise Vieille (revêtement) sera réalisée à l'automne. Coût : 9 429,26 TTC (7 857,72 € HT). Travaux réalisés en sous-traitance par l'entreprise Malet.

ÉLAGAGE

La campagne d'élagage a eu lieu sur une demi-journée, dans le courant du mois de janvier. Chemins concernés : chemin de la Carrère Longue et chemin de Castillan. Broyage et récupération des copeaux.
Coût : 1300 € TTC.

Dépose des copeaux sur le tertre de la salle des fêtes et don aux administrés intéressés.



Curage du chemin des Arrious



Réfection du chemin de l'église vieille

CAMPAGNE DE DÉBROUSSAILLAGE

Travaux réalisés en sous-traitance par l'entreprise ETARF Esquerra cet automne. Coût : 5 431,20 € TTC (4 526 € HT). Renouvellement du contrat pour la campagne 2023, avec deux passages :
- printemps/été : passage autour des maisons,
- automne : passage sur les chemins desservant les parcelles agricoles.



Débroussaillage

POUR RAPPEL

ÉCOBUAGE

Le brûlage à l'air libre des résidus issus de l'entretien de parc et jardin des particuliers est régi par les dispositions du règlement sanitaire départemental au titre du brûlage des déchets ménagers, consultable à la mairie et sur le site Internet.

→ Il est strictement interdit sur la commune, sauf s'il ne provoque aucune gêne pour le voisinage. Avant toute action de brûlage, vous devez informer la mairie et, si vous obtenez l'accord, vous devez prévenir le plus proche voisinage.

AUTORISATIONS DE VOIRIE

Les autorisations de voirie relatives aux chemins communaux et ruraux sont co-signées par le maire et le président du SIVOM. Une visite sur place est systématiquement organisée avant toute signature.

→ Les formulaires de demande d'autorisation sont disponibles à la mairie ou sur le site Internet.

PROPRIÉTAIRES FORESTIERS

Les propriétaires forestiers qui souhaitent effectuer des coupes de bois sur la commune sont priés de bien vouloir en informer la mairie, ceci afin d'établir un état des lieux de la voirie communale et rurale avec les entreprises de débardage et les services du SIVOM. Si d'éventuelles dégradations étaient constatées sur la voirie suite à des travaux de débardage, cela permettrait d'engager des recours contre ces entreprises.

LIEUX-DITS

Des panneaux de lieu-dit peuvent être installés à la demande des propriétaires. Les coûts du panneau et du mât sont à la charge des propriétaires. La commune prend quant à elle en charge le coût des travaux.

→ Pour toute demande, merci de vous adresser à la mairie.

La municipalité tient à remercier les Ladevéziens qui font l'effort d'entretenir au-delà des limites de leur propriété (habitations, champs) les banquettes des chemins et/ou les évacuations des fossés. Nous sommes conscients que nous devons être vigilants et rigoureux pour maintenir un village agréable et accueillant. Aussi, cette démarche de la part de ceux qui le peuvent nous aide vraiment dans notre gestion et mérite d'être soulignée.

TAILLE

Plusieurs tailles ont été opérées cet hiver : les parterres de l'entrée du cimetière de Saint-Laurent, le parterre de l'église de Saint-Laurent, le parterre de la salle des fêtes. Ces travaux ont été réalisés en régie par M. Urrutia, agent communal.

Monsieur Urrutia, aidé de M. Joel Débats, a taillé les platanes de l'impasse de Saint-Laurent. Le conseil municipal a décidé de faire don des branches ainsi coupées et remercie M. Joel Débats.

Taille et élagage du magnolia de la salle des fêtes, puis installation d'un grillage autour du magnolia. Travaux réalisés en régie par M. Urrutia.

SAINT-ANDRÉ

Ajout de gravier au cimetière ainsi qu'à l'allée de l'église. Travaux réalisés en régie par M. Urrutia, agent communal.



JACHÈRE

Plantation d'une jachère spéciale insectes sur le terrain derrière le monument aux morts. Travaux réalisés en régie par M. Urrutia (préparation) et par M. Daniel Jougla (plantation + entretien). Le conseil municipal remercie vivement ce dernier.

PLANTATIONS

Les plantations de la mairie ont été renouvelées par Corinne Quaglini.



BOULODROME

Le boulodrome a bénéficié d'un désherbage mécanique et manuel. Ces travaux ont été réalisés M. Urrutia, agent communal, aidé par M. Joel Dupuy que le conseil municipal remercie.



VILLES ET VILLAGES FLEURIS

En 2022, notre commune a participé une nouvelle fois à l'édition annuelle du concours départemental des Villes et Villages Fleuris et a été lauréate du prix départemental.

Parmi les lots, la commune a gagné trois arbustes, qui ont été plantés dans la jachère et dans le parterre assurant la jonction entre le parking et le boulodrome, ainsi que des mangeoires et des nichoirs à oiseaux qui ont été installés.

Notre village renouvelle sa participation à l'édition 2023 de ce concours.



COMMISSION DÉVELOPPEMENT DU VILLAGE

RÉNOVATION DE LA MAIRIE ET RÉHABILITATION DE L'EX-SALLE DE CLASSE N°1

Projet de rénovation énergétique de la mairie, de la maison des associations et des deux appartements, couplé avec la rénovation de l'ex-salle de classe n°1 qui deviendra une extension de la mairie. Pour information, le bâtiment actuel a une étiquette énergétique F pour une consommation de 411 kWh/m²/an. Après la réalisation des travaux, la nouvelle étiquette sera B pour une consommation de 72 kWh/m²/an soit une économie de 82,48 %.

Plan de financement prévisionnel :

Montant total HT du projet	79 391,08 €
Montant TVA	15 878,22 €
Montant total TTC du projet	95 269,30 €
SUBVENTIONS DEMANDEES	
DETR 2022 (25 %) acquise	19 847,77 €
DSIL (40 %)	31 756,43 €
Région Énergie (30 % de 55 093,59 €, coût des travaux HT exclusivement liés aux économies d'énergie) acquise	16 528,08 €
Département (10 %)	7 939,11 €
Fonds propres sur le montant HT du projet	3 319,69 €

PROJET DE NUMÉROTAGE DES MAISONS DU VILLAGE ET DÉNOMINATION DES ROUTES DÉPARTEMENTALES

Le conseil municipal a validé le projet de numérotation des maisons de notre village. Une dénomination des routes départementales 14 et 255 est nécessaire et envisagé, ainsi que du chemin communal perpendiculaire au chemin de Bronqua.

La route départementale 14 devient la route des Pyrénées.

La route départementale 255 devient la route de Juillac et la route de Marciac.

Dénomination de l'impasse de Moulès.

Dénomination de l'impasse du Bas de Castillan.

Dénomination de l'impasse de Saint-Laurent.

Les panneaux complémentaires ont été commandés via le SIVOM et seront posés en partie par le SIVOM et par M. Urrutia, notre agent communal.

La numérotation choisie est la numérotation paire et impaire.

Le devis relatif à l'achat des plaques de numérotation a été choisi et validé.

➔ Le conseil municipal vous propose de nous retrouver le **10 juillet** à **20h30** à la salle des fêtes afin de présenter le projet ainsi que les plaques choisies.

POINT SUR LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE SUR LA COMMUNE

Les 144 logements identifiés sont aujourd'hui fibrés. Pour tout renseignement, s'adresser à la mairie.

➔ Rappel : lors de travaux de construction d'une maison, la demande de raccordement doit être adressée à Gers Fibre, 1, rue Marcel-Luquet, 32000 Auch.
<https://www.gersfibre.fr>



Le choix du fournisseur d'accès appartient à chaque administré.



CHANGEMENT DES ÉCLAIRAGES DU LOTISSEMENT PAR DES LED

Ces travaux constituent la dernière phase des travaux d'économie de l'éclairage public. Ils devraient être réalisés à la fin de l'année.

Montant des travaux HT : 2 512,93 €
Subvention SDEG : 753,88 € (30 %)
Fond Vert (demande en cours) :
1 005,17 € (40 %)
Fonds propres : 753,87 € HT (30 %)

RÉHABILITATION ET RÉOUVERTURE DU CHEMIN DE L'ANCIENNE ÉGLISE

Le but : proposer des chemins de randonnées en lien avec la liaison Plaisance-Marcillac. Il s'agit du chemin rural rejoignant les chemins de l'ancienne église et des Abonnas. Les travaux de débroussaillage et d'entretien sont en cours de réalisation, en régie par l'équipe municipale et M. Urrutia.

CRÉATION DE LA LIAISON PLAISANCE-MARCIAC (COM-COM)

Mise en place de la signalisation, passage sur les chemins d'Espalanque et de Larroque.



COMMISSION VIE DU VILLAGE

CINÉMA EN PLEIN AIR

Le 27 août a eu lieu la séance de cinéma en plein air, sur le boulodrome, en partenariat avec le cinéma Europe de Plaisance-du-Gers. Le film diffusé était « Le Temps des Secrets ».

Pour 2023, la séance a été programmée le samedi 12 août à 21h30. Le film projeté sera « Les Trois Mousquetaires » de Martin Bourboulon.



COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie de commémoration du 11 Novembre a pu se dérouler normalement. Un verre de l'amitié a été offert à l'issue de la cérémonie.

Il existe une formation pour devenir porte-drapeaux. Les personnes intéressées peuvent se renseigner auprès de la mairie.

DÉCORATIONS DE NOËL

Les décorations de Noël ont été proposées et réalisées par l'équipe municipale.



VŒUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Les vœux du conseil municipal ont repris comme avant, avec la présence des conseillers départementaux, de la gendarmerie et des pompiers de notre secteur.



REPAS DES RETRAITÉS

Le repas des retraités, qui s'est tenu le 25 février 2023 et a été animé par Serge Lavignotte, a permis à toutes et à tous de se retrouver et de passer une agréable journée.



Le conseil municipal remercie celles et ceux qui contribuent à l'embellissement et au bien-vivre au sein de notre village !

COMMISSION COMMUNICATION

CONSEILLERS NUMÉRIQUES

L'offre de services des conseillers numériques est toujours d'actualité. Pour mémoire, afin de faire face à « l'illectronisme » existant, le Gers Numérique, en partenariat avec Gers Solidaire et la Maison Départementale des Personnes Handicapées, propose gratuitement aux Gersois « fachés » avec le numérique les services de conseillers numériques : aide à l'utilisation d'ordinateur, de smartphone, utilisation de services numériques... Des ateliers peuvent ainsi être mis en place localement, à destination des débutants comme des confirmés.

→ Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à contacter la mairie !

En tant qu'utilisateur, le conseiller numérique m'aide prioritairement à :



Prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette etc.).



Naviguer sur Internet : outil de fonctionnement et de navigation web.



Connaître l'environnement et le vocabulaire numérique.



Envoyer, recevoir, gérer mes courriels.



Apprendre les bases du traitement de texte.



Installer et utiliser des applis utiles sur mon smartphone.



Créer et gérer (stocker, ranger, partager) mes contenus numériques.

LIVRET D'ACCUEIL

Le livret d'accueil de la commune, destiné aux nouveaux arrivants, sera de nouveau publié sous une édition actualisée.

SIGNALÉTIQUE

Des panneaux en aluminium seront imprimés et apposés sur les principaux bâtiments publics et patrimoniaux de la commune.

SITE INTERNET

Le site Internet de la commune est en cours de refonte. Son contenu doit être actualisé et enrichi par les soins du conseil municipal, avant d'être mis en page et mis en ligne par Courcelles Design, basée à Marciac, d'ici la fin de l'année. L'objectif est de moderniser le site Internet de la commune devenu obsolète et d'offrir un nouvel outil de communication, mais également une vitrine de notre village. Le coût s'élève à 1 840 € HT (2 208 € TTC).

→ Si, parmi vous, il y a des amateurs de photographie qui souhaitent partager gracieusement leurs clichés de la commune afin d'agrémenter le futur site, merci de vous faire connaître en contactant la mairie.

AUTOUR DE NOUS

CONSTRUCTION DU NOUVEAU CENTRE SECOURS DE PLAISANCE-DU-GERS

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Gers porte le projet de construction d'une nouvelle caserne des pompiers à Plaisance-du-Gers, dans le cadre d'une convention signée avec les communes de Plaisance, Beaumarchès, Couloumé-Mondebat, Galiac, Jû-Belloc, Lasserade, Préchac-sur-Adour, Saint-Aunix-Lengros, Tasque, Tieste-Uragnoux, Louslitges, Peyrusse-Vieille et Goux et notre village.

La caserne sera opérationnelle en 2024. La communauté de communes Bastides et Vallons du Gers est partie prenante dans sa mise en œuvre pour permettre la viabilisation du terrain d'implantation de la caserne. En effet, le terrain sur lequel sera construit ce nouveau bâtiment est situé quartier Les Abouas – chemin rural dit de la Platane. Il n'est pas viabilisé, ce qui implique la réalisation de travaux d'extension des réseaux pour permettre l'acheminement de l'eau potable, des systèmes de téléphonie et fibre, de l'électricité ainsi que le raccordement au dispositif d'assainissement collectif. Il a été convenu que, dans la mesure où il s'agit de compétences d'urbanisme et d'assainissement collectif, ce projet relève du domaine de la communauté de communes. Celle-ci apportera sa contribution financière à la réalisation des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif et assurera le suivi technique des travaux d'extension et d'acheminement des réseaux.

La contribution financière de notre commune, pour la construction du centre de secours, est estimée à 9 750 €, étalée sur quatre ans, soit 2 437,5 €/an, et 65 €/habitant. Le coût total de l'opération (hors viabilisation du terrain) est estimé à 1 140 000 € TTC (950 000 € HT).

Le montant financier de cette opération repose sur :

- l'État à hauteur de 380 000 € HT, dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ;
- le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gers à hauteur de 285 000 € HT ;
- le Conseil départemental à hauteur de 24 870 € HT ;
- la commune de Plaisance-du-Gers et les communes concernées, sous forme de subventions d'équipement versées au SDIS du Gers (et non incluses dans leur contribution annuelle au SDIS), à hauteur de 260 130 € HT.

Rappel : contribution annuelle 2023 de notre village au SDIS : 8 637,56 €.

CENTRE TERRITORIAL DE SANTÉ

Jusqu'ici hébergé au sein de locaux provisoires au cabinet de médecine libérale du docteur Pérat, le Centre Territorial de Santé de Plaisance-du-Gers a emménagé le mardi 2 mai dans ses nouveaux locaux, au 2, rue de l'Adour, en lieu et place de l'ancienne trésorerie.

Les locaux, composés de 5 bureaux médicaux, d'un espace d'accueil, d'une salle d'attente et d'une salle d'urgence, ont été entièrement rénovés et réaménagés par la commune de Plaisance afin d'y accueillir le CTS et ses médecins salariés par le département.

Les horaires restent inchangés. Les docteurs Pierre Salerin, Luc Gebbink, Valérie Vayras et Nathalie Larenson consultent de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 19 h du lundi au vendredi sur rendez-vous.

Rendez-vous par téléphone au 05 32 48 00 05 ou en ligne sur www.mondoc.gers.fr



MAISONS FRANCE SERVICE DE PLAISANCE ET MARCIAC

Pour votre demande de carte grise, une question sur vos impôts, votre retraite, ou vos allocations familiales... À moins de 10 minutes de chez vous, les agents France services vous accompagnent dans toutes vos démarches du quotidien.

A Marciac

Une équipe composée de deux conseillers France services et d'un conseiller numérique vous accompagnent dans toutes les démarches administratives et peuvent vous aider dans votre quotidien.

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Téléphone : 05 62 09 59 79
Mail : marciac@france-services.gouv.fr
Adresse : Mairie de Marciac
19, place de l'Hôtel de ville
32230 Marciac

A Plaisance

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.
Le samedi de 9h à 12h.

Téléphone : 05 62 69 11 38
france-services.plaisance-du-gers@laposte.fr
Adresse : 38, rue de l'Adour
32160 Plaisance-du-Gers

OBLIGATION DE CARTES POUR LA DÉCHETTERIE DE PLAISANCE

Il est toujours possible pour les Ladevéziens de se rendre à la déchetterie de Plaisance-du-Gers. Pour cela, des cartes d'accès sont proposées et sont à retirer à la mairie de Ladevèze-Rivière les lundis, mardis ou jeudis matin.

INFORMATIONS UTILES

CAMPAGNE DE STÉRILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS

La commune, cette année encore, est engagée dans une opération d'identification et de stérilisation des chats errants.

Cette opération est cofinancée par le Syndicat Mixte des Trois Vallées, dont notre communauté de communes est adhérente, et la SPA du Gers.

Aussi, nous vous demandons de nous informer de la présence de chats errants, en contactant la mairie, soit par mail :

mairie.ladeveze-riviere@orange.fr

soit par téléphone : 05 62 69 39 12.

La stérilisation des chats, un acte de protection & de bien-être

Faire stériliser les chats domestiques :

- évite les portées de chatons non désirés avec les problèmes inhérents,
- diminue la population féline sauvage & les risques d'abandons,
- protège la petite faune sauvage.

Parlez-en à votre vétérinaire !

Couple de chats
Gestation : 52 - 56 jours

Année	Nombre de chats
1 ^{ère} année	12 chats
2 ^{ème} année	144 chats
3 ^{ème} année	1 728 chats
4 ^{ème} année	20 736 chats

Plus d'informations sur identifier-mon-animal.fr

En partenariat avec le CLAPAV : Comité de Liaison Associations de Protection Animale et Vétérinaires

LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES TIGRES

Le moustique tigre (*Aedes aegypti*) est présent dans notre département depuis 2016. Les résultats des surveillances passées démontrent que l'implantation de cette espèce de moustique progresse sur le territoire (152 communes colonisées, soit 73,4 % de la population gersoise). Notre commune ne fait pas encore partie des communes colonisées, mais pourrait le devenir dans un futur proche.

Ce moustique, qui a su s'adapter à notre climat, est une préoccupation de santé publique en raison de sa capacité à transmettre des maladies infectieuses graves comme la dengue, le zika ou le chikungunya. Aussi, pour le combattre, est-il nécessaire de lutter contre tous les gîtes larvaires présents dans les eaux stagnantes autour des maisons. Pensez à surveiller et à vider régulièrement tout ce qui peut servir de gîtes aux moustiques : pots, seaux, récipients, vieux pneus...



PRÉSERVER ET ÉCONOMISER LA RESSOURCE EN EAU

En France métropolitaine, six agences de l'eau, établissements publics de l'État, couvrent l'intégralité des bassins hydrographiques et assurent une mission d'intérêt général visant à gérer et préserver les ressources en eau et les milieux aquatiques. Sur notre territoire, l'agence de l'eau Grand Sud-Ouest compte 250 agents et agit pour un partage durable et solidaire de la ressource en eau. Sur son site, vous trouverez une mine d'informations sur la surveillance des milieux, les stratégies retenues et les actions menées en faveur d'une meilleure gestion de l'eau ainsi que de nombreux documents permettant à tous de comprendre les enjeux de la préservation et de l'économie de cette indispensable ressource.

Pour tout savoir sur notre agence de l'eau : <https://eau-grandsudouest.fr>

Pour connaître l'état de notre bassin : rivières, lacs, eaux souterraines... :

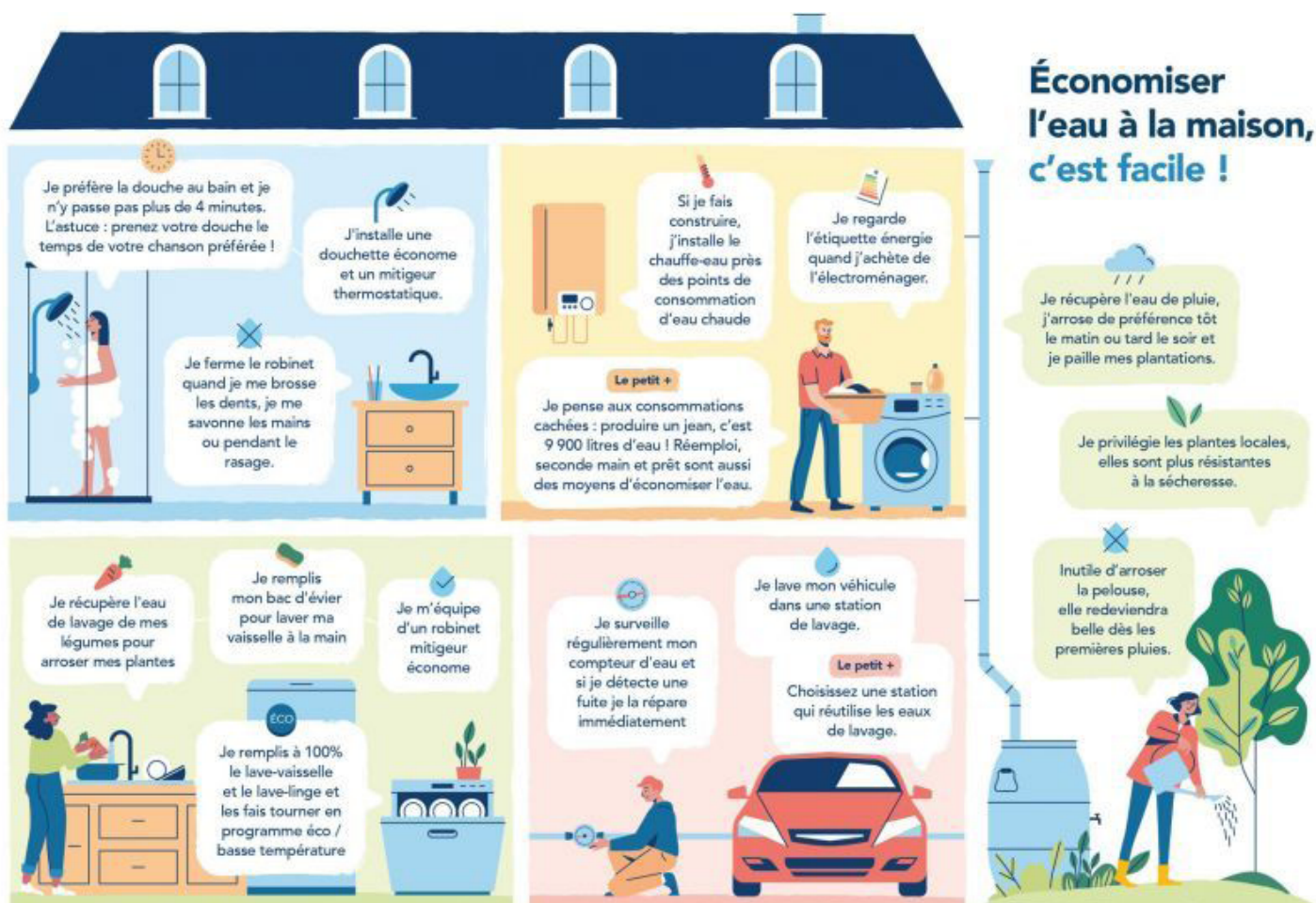
<https://surveillance.eau-adour-garonne.fr>

➔ Selon une étude française publiée dans la revue *Environmental Science & Technology*, 98% des sites étudiés dans toute la France métropolitaine présentent des résidus de fongicides, herbicides et pesticides.

➔ Pour rappel, il est interdit d'épandre du glyphosate par temps de pluie.

➔ La bienséance voudrait également que les occupants d'habitations proches ou mitoyennes de parcelles agricoles soient prévenus avant tout épandage.

QUELQUES PETITS GESTES À ADOPTER POUR UN GRAND EFFET



LE COIN DES ASSOCIATIONS

LA BOULE LADEVÉZIENNE

Club de pétanque.

Président : Jean-Michel ESQUERRA

Tél. : 06 07 90 82 68

Le club, dont le siège est à Ladevèze-Ville, mais qui rayonne sur nos deux communes, s'est distingué cette année lors des différents championnats auxquels plusieurs équipes ont concouru. Une équipe s'est particulièrement illustrée en devenant championne du Gers dans la catégorie des cadets.

La municipalité félicite l'équipe, coachée par André Périn, composée de Maël Abeihe, Esteban Morandin et Enzo Soso pour son parcours et ses victoires !



LE COMITÉ DES FÊTES

Organisation de la fête du village.

Président : Bastien TORRENT

Tél. : 06 48 27 17 50

Après deux ans d'interruption, la fête de notre village a pu avoir lieu le premier week-end de septembre. Le plaisir de passer d'agréables moments et de se retrouver autour d'un verre et d'un bon repas a marqué cette nouvelle édition, grâce à la mobilisation et au travail de l'équipe du comité des fêtes.



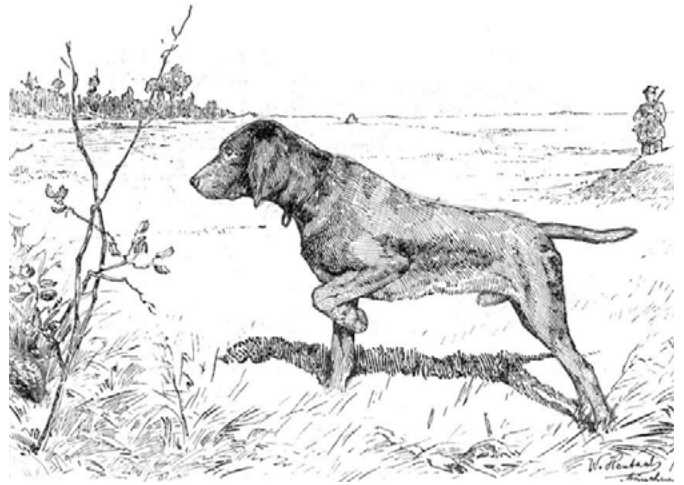
LE COIN DES ASSOCIATIONS

SAUVEGARDE DE LA CHASSE

Organisateur de battues réglementaires aux chevreuils, de lâchers de gibiers et d'un banquet de la chasse.

Présidente : Aurélie DUFFAU
Tél. : 06 04 52 29 25

C'est dans la bonne humeur et le plaisir de se retrouver que beaucoup de convives ont pu déguster les plats cuisinés à base du gibier prélevé dans l'année, lors du traditionnel banquet de la chasse qui s'est déroulé le dimanche 26 mars 2023.



LA GYM VOLONTAIRE

Cours de gym les mercredis à 19 h et vendredis à 18 h et de yoga les mardis soir à Ladevèze-Ville. Organisatrice d'une journée au profit du Téléthon.

Présidente : Marielle PERRIES Tél. : 06 25 46 68 43

Le 11 décembre 2022 a eu lieu la marche pour le Téléthon à Ladevèze-Rivière. Les températures négatives n'ont pas arrêté les nombreux marcheurs, récompensés par de magnifiques paysages de gelée blanche, avec en fond les Pyrénées enneigées.

La poule au pot concoctée par Carole et ses petites mains a réchauffé corps et âmes tandis que le buffet de desserts, préparés par les adhérentes, a été un pur moment de délices ! Une vente aux enchères originale est venue ponctuer ce repas : il s'agissait pour Roland Mathias de mettre en vente des cannes en bois de diverses essences, repérées dans la nature et améliorées par ses soins. L'intégralité de la somme a été versée au profit du Téléthon. Remercions Roland pour sa générosité, Carole et toutes les cuisinières pour le succès de cette poule au pot, les marcheurs ainsi que tous les participants à cette agréable journée. La marche et la vente des cannes ont permis de reverser à l'AFM Téléthon la somme de 380 €.



LADEVÈZE & SON HISTOIRE

Protection et mise en valeur du patrimoine local (Ladevèze-Rivière & Ladevèze-Ville).

Président : Cyril COTONAT Tél. : 05 62 69 39 12

L'association, qui a mis ses activités en sommeil, a organisé les Journées européennes du Patrimoine en septembre dernier et co-organisé la séance de cinéma en plein air.

L'association souhaite reprendre son fonctionnement et recrute des volontaires souhaitant s'investir et travailler à la conservation et restauration du patrimoine ladevèzien. Aussi, La Devèze et Son Histoire vous donne-t-elle rendez-vous en septembre à l'occasion de son assemblée générale.

LES ZALAMBIQUÉS

Troupe de théâtre adultes.

Président : Joël CLISSON
Tél. : 05 62 09 69 48

L'atelier des jeunes est définitivement arrêté en raison de problèmes de santé des animatrices.

Après la crise COVID et plusieurs départs d'acteurs, la troupe adultes a dû abandonner les projets en cours et repartir sur de nouvelles perspectives.

Actuellement, un spectacle à base de sketches est en préparation. Trois sketches ont pu être joués en public à Valence-sur-Baïse le 25 mars 2023. Cette présentation a été réalisée dans le cadre de la Journée mondiale du théâtre, organisée par le CDTA, Comité Départemental du Théâtre Amateur du Gers. Une nouvelle présentation - avec 4 sketches - a eu lieu le dimanche 7 mai à Mondébat, dans le cadre d'une journée des associations.

Le spectacle complet pourrait être présenté l'hiver prochain à Ladevèze-Rivière.



NULLE PART AILLEURS

Nouvelle venue dans la paysage associatif de notre village, l'association Nulle Part Ailleurs a trouvé sa place et offre une nouvelle dynamique à notre commune. Entre cours de couture, jeux de société et cartes, cours d'initiation à l'informatique, zumba, loisirs créatifs, parole libre ou gym douce, le panel proposé est grand et permettra à chacune et chacun de trouver son intérêt.

Président : Jean-Marie GEVAERT Tél. : 05 62 09 39 82 / 06 89 59 06 65 / 07 84 99 40 35
asso.npa@yahoo.com



PLANNINGS ET TARIFS ATELIERS 2023

**ADHÉSION ASSOCIATION : 12 EUROS/AN (6 EUROS SI INSCRIPTION APRÈS 1^{ER} JUILLET)
À LADEVEZE RIVIERE**

ATELIER	Tarif /cours	lieu	JOUR	HORAIRE
loisirs créatifs	6 euros	Salle des fêtes	Mardi	9h à 12h
Couture	6 euros	Salle des fêtes	Mardi	14h à 17h
Parole libre	3 euros	Salle des associations	* Mardi	14h à 15h30
Expression créatrice	6 euros	Salle des fêtes	Mercredi	9h à 12h
Informatique	3 euros	Salle des associations	jeudi	18h à 19h30
Lecture partagée	gratuit	Salle des associations	** vendredi	18h à 19h30
Sophro relaxation	5 euros	Salle des fêtes	Mercredi	17h30 à 18h30
Marche	gratuit	selon...	vendredi	à partir de 9h
Gym Douce	2 euros	salle des fêtes	Mercredi	16h à 17h
Zumba	5 euros	salle des fêtes	Mardi	19h15 à 20h15
jeux de société et cartes	gratuit	Salle des associations	Jeudi	14h à 17h

*1^{er} Mardi du mois **1^{er} vendredi du mois

SECRETARIAT DE MAIRIE - AGENTS COMMUNAUX

PERMANENCES DU MAIRE - OUVERTURE DU SECRETARIAT - AGENTS COMMUNAUX

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Permanences du maire	9 h - 12 h					10 h 30 - 12 h 30
Ouverture du secrétariat	8 h 30 - 12 h 30	8 h 30 - 12 h 30		8 h 30 - 12 h 30		
Agent communal	F. Urrutia (8 h)	F. Urrutia (8 h)	M. Técoières (2 h)	F. Urrutia (8 h)	F. Urrutia (8 h)	

Pour contacter la mairie :

Tél. / Fax : 05 62 69 39 12

mairie.ladeveze-riviere@orange.fr

www.mairie-ladeveze-riviere.fr

NOUVEAUX LADEVÉZIENS

M. et Mme BURGGRAEVE, chemin de la Maoube.
Mme DUJARDIN, chemin de Castillan.
FELBACQ-FONTAINE, impasse de l'Escloupet.
M. et Mme VAN BUTSELE, Route départemental 14.
M. COLLINET, chemin de la Carrère longue.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Lucie, Léa, Aurélie ROL, le 23/05/2022
Eloïse, Rose, Blandine DUTREY, le 17/09/2022

DÉCÈS

M. MASSAT Louis, Gilbert, le 16/11/2022
M. DIEUZEIDE Fernand, Aurélien, le 25/11/2022

MARIAGE

Mme Christine RAMON et M. Florian BIARD, le 27 mai 2023.

CIVISME ET INFORMATIONS PRATIQUES

COLLECTE DES DÉCHETS



collecte le MERCREDI matin



ORDURES MÉNAGÈRES



collecte le MARDI matin



DÉCHETS RECYCLABLES

➔ Des cabas sont à votre disposition à la mairie pour l'acheminement de vos déchets recyclables jusqu'à l'aire des poubelles.

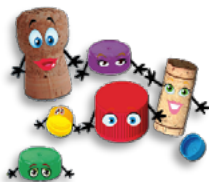
SDIS 32 – SAPEURS POMPIERS



Désormais, notre commune dépend, pour les interventions d'incendie, de secours à la personne ou encore d'opérations diverses, **des centres de secours de PLAISANCE-DU-GERS et de MARCIAC.**



BOUCHONS PLASTIQUE & LIÈGE - CARTOUCHES D'ENCRE USAGÉES



Des collecteurs de bouchons en plastique et en liège ainsi que de cartouches d'encre pour imprimante usagées sont disponibles à la mairie aux horaires d'ouverture.



NUISANCES SONORES



Tout bruit intempestif en continu ou espacé (nuit/nocturne et/ou jour/diurne) est interdit et amendable. Ce sont des pollutions sonores qui nuisent à la qualité de la vie (sommeil par exemple) et donc des perturbateurs de l'hygiène de vie. Des lois ont été promulguées sur la pollution et nuisances sonores. Tout bruit à répétition (diurne ou nocturne) constitue donc une pollution sonore et un délit au regard de la loi.

DÉPÔTS SAUVAGES

Ces dernières années, des dépôts sauvages de déchets ont été constatés.

➔ La municipalité ne peut tolérer ces comportements d'incivisme et prendra toutes les mesures nécessaires.

De même, certaines personnes déposent à l'aire des poubelles des déchets autres que des ordures ménagères ou des déchets recyclables.

Pourtant, des déchetteries sont à la disposition des administrés à moins de 10 km !

- À Marciac : Lieu-dit Peyran - 05 62 09 36 49
- et à Plaisance-du-Gers : Les Abouats - 05 62 08 17 62

HORAIRES DES DÉCHETTERIES

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
MARCIAC	8 h 30 - 12 h 30	8 h 30 - 12 h 30	8 h 30 - 12 h 30	fermé	8 h 30 - 12 h 30	14 h - 17 h
PLAISANCE	9 h - 12 h 30	9 h - 12 h 30	9 h - 12 h 30	9 h - 12 h 30	9 h - 12 h 30	8 h 30 - 13 h

DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHETTERIE

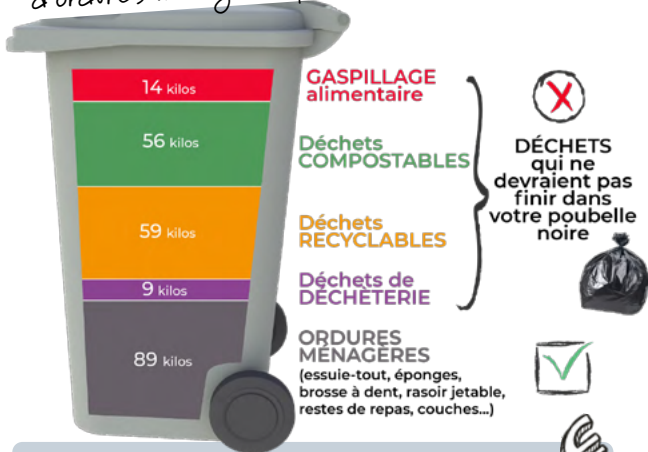
				
ampoules, néons	batteries	bois	cartouches d'imprimante	DASRI
				
déchets dangereux	déchets verts	DEEE équipements électriques	encombrants	ferraille
				
gravats	gros cartons	huiles minérales et végétales	piles	verre



L'ENFOUISSEMENT

Les ordures ménagères sont enfouies **SANS ÊTRE TRIÉES.**

Chaque gerçois produit **227kg** d'ordures ménagères par an.



Pour chaque tonne enfouie, le service public paie une Taxe Générale sur les Activités Polluantes à l'Etat. Cette taxe va plus que doubler d'ici à 2025 pour inciter à réduire la part des ordures ménagères.

La taxe d'ordures ménagères payée par chaque foyer va donc aussi augmenter...

TRIER le verre

Pots, bocaux et flacons de parfum



Bouteilles



On glisse **EN VRAC** dans les conteneurs

- * Pas besoin de les laver, il suffit de les vider
- * Sans couvercle ni bouchon



INTERDITS



Vaisselle ou plats transparents, porcelaine, faïence, grès, carrelage, ampoules, miroirs, lampes. **À donner ou à amener en déchèterie**

TRIER ses emballages

Tous les emballages en plastique



Tous les papiers, briques et emballages en carton



Tous les emballages en métal



On dépose en vrac, **SANS SAC !**

- * Pas besoin de laver les emballages, il suffit de bien les vider.
- * N'imbriguez pas les emballages entre eux, ils ne pourront pas être séparés au centre de tri.
- * Laissez les bouchons sur les bouteilles et flacons en plastique.

2 QUESTIONS à se poser pour BIEN JETER dans sa poubelle jaune :

- Est-ce que le produit a contenu quelque chose ?
Si la réponse est **oui**
- Est-ce que c'est en plastique, en métal (acier ou aluminium) ou en carton ?
Si la réponse est **oui**

c'est un emballage et **il est recyclable !**



INTERDITS



Couches, serviettes et mouchoirs en papier, masques, objets en plastique. **À jeter avec vos ordures ménagères**

NUMÉROS UTILES

NUMÉROS D'URGENCE

SAMU	15
Police / Gendarme	17
Pompiers	18
Gendarmeries nationales - Marciac / Plaisance	05 62 09 38 17 / 05 62 69 30 17
Sapeurs Pompiers - Marciac / Plaisance	05 62 09 36 44 / 05 62 69 42 98
Centre Anti-poison - Toulouse	05 61 77 74 47
Appel d'urgence européen	112
Service aux malentendants	114
Accueil sans abri	115
Allô Enfance Maltraitée	119
Enfants disparus	116 000
Sida Info Service	0800 840 840
SOS Agriculteurs en difficulté	05 63 66 82 61

CENTRES HOSPITALIERS

Centre hospitalier Auch	05 62 61 32 32
Centre hospitalier Vic-en-Bigorre	05 62 54 70 00
Centre hospitalier Mont-de-Marsan (dont Imagerie médicale / Radiologie)	05 58 05 19 00
Radiologie et échographie Vic-en-Bigorre	05 62 96 88 12

PHARMACIES

Marciac	05 62 09 38 06
Plaisance	05 62 69 32 47
Pharmacies de garde	3237

GÉNÉRALISTES

Dr Popescu - Marciac	05 62 08 70 16
Dr Pérat - Plaisance	05 62 69 30 01
Dr Gonzalez - Marciac	06 15 31 41 18
Dr Saris - Plaisance	05 62 09 15 61
Maison de santé - Marciac	05 67 20 70 30

KINÉSITHÉRAPEUTES

Bellec Romain - Marciac	06 74 49 12 24
Brochard Sophie - Marciac	05 62 09 32 81
Demeautis Jean-Pierre - Plaisance	05 62 69 42 51

OSTHÉOPATHE

Catella Milva	06 14 25 43 92
---------------	----------------

CHIRURGIEN-DENTISTE

Dr Saleh Christian - Plaisance	05 62 69 45 16
--------------------------------	----------------



Directeur de publication : Cyril COTONAT
Rédaction : Le Conseil municipal

Imprimé par nos soins